



CONCERTATION CŒUR DE VILLE

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture 14 octobre 2015, salle des fêtes

Durée de la réunion : 2h05

Nombre de participants : 110

Nombre d'interventions du public : 31

Avec la présence de :

M. Patrice Dunand, Maire de Gex

Mme. Sandrine Vanel-Normandin, Adjointe à l'Urbanisme et aux Transports

Mme. Véronique Gillet, Adjointe au Logement

Mme. Monique Moisan, Adjointe aux Affaires Sociales

Mme. Hélène Morel-Casteran, Adjointe aux Affaires Scolaires

M. Benoit Cruypenninck, Adjoint à l'Economie et au Tourisme

M. Jérémie Venarre, Adjoint à la Communication et à la Valorisation du Patrimoine

M. Daniel Robbez, Adjoint aux Associations et aux Sports

M. Christian Pellé, Adjoint à la Voirie, aux Bâtiments et aux Espaces Verts

Mme. Virginie Zeller-Planté, Conseillère municipale

Mme. Nathalie Assenare, Conseillère municipale

Mme. Isabelle Salvi, Conseillère municipale

Mme. Sylvie Forstmann, Conseillère municipale

Mme. Muriel Charre, Conseillère municipale

M. George Desay, Conseiller municipal

M. Marc Danguy, Conseiller municipal

M. Jean-Claude Pelletier, Conseiller municipal

M. Sébastien Charpentier, Conseiller municipal

M. Henri Rédier de la Villatte, Conseiller municipal

M. Michel Amiotte, Conseiller municipal

M. Guy Juillard, Conseiller municipal

M. Christophe Vigué, responsable du service urbanisme

Animation assurée par :
Grégoire Milot, agence Etat d'Esprit



Objet et déroulé de la réunion

La réunion avait pour objet d'ouvrir les deux mois de concertation sur le projet cœur de ville porté par la ville de Gex avec un double objectif :

- présenter les grandes orientations du projet (ses invariants et ses marges de manœuvres) ;
- écouter et recueillir l'avis des habitants sur leurs attentes, besoins et expériences.

La réunion s'est déroulée en quatre temps :

- Introduction et présentation de la démarche ;
- Présentation des grandes orientations du projet ;
- Echanges avec la salle ;
- Réaction et éléments de réponse par la ville.

Introduction et présentation de la démarche

Introduction :

Monsieur DUNAND, maire de Gex, a rappelé que la nécessité du projet Cœur de ville découle à la fois du constat de l'augmentation du nombre d'habitants d'une part et de l'éclatement du centre-ville historique avec la fermeture de nombreux commerces notamment d'équipement à la personne.

Il a précisé que contrairement au projet présenté en 2012-13 dont les habitants avaient eu le sentiment qu'il leur était imposé, le projet n'est pas arrêté.

« Ce n'est pas du marketing (...) je souhaite que cette démarche soit constructive et que tout le monde y trouve sa place ».

Le projet s'appuie sur les études menées ces dernières années et s'inscrit dans la dynamique globale de l'aménagement du pays de Gex à travers son statut de pôle régional à l'échelle du bassin Lémanique qui implique d'accueillir le BHNS et certains services. Il répond aussi à des règles de droit imposées au niveau national comme l'obligation de densifier et de mettre en place des transports en commun.

La volonté de conforter le commerce existant, de valoriser le centre-ville et ses commerces traditionnels de qualité a également été rappelée.

M.DUNAND a réaffirmé en conclusion, son engagement de mener à bien l'aménagement du cœur de ville.

« Cela fait deux ans que le diagnostic a été posé, il faut savoir décider. Au risque que rien ne se fasse au final ».

Présentation de la démarche :

Le projet Cœur de ville entre dans une phase de concertation de deux mois lors de laquelle les habitants et usagers de la ville sont invités à donner leur avis sur l'aménagement du futur centre ville par différents moyens :

- En se rendant à la permanence sur le marché le 24 octobre ;
- En s'inscrivant à la balade urbaine du 7 novembre ;
- En s'inscrivant à l'atelier participatif du 23 novembre ;

- En participant sur le site internet www.concertation-gexcoeurdeville.fr dans la rubrique « exprimez-vous ».

A noter : une journée de porte-à-porte à destination des commerçants complète le dispositif en permettant de recueillir spécifiquement les attentes et préoccupations de ce public.

La réunion de clôture de la concertation aura lieu le 15 décembre et permettra à la fois de restituer l'ensemble des contributions recueillies au cours de ces deux mois, et de présenter le ou les scénarios retenus pour le projet.

Lors de la réunion, chacun pouvait prendre la parole librement ou s'exprimer à l'écrit via une fiche contribution remise à l'entrée.



Présentation des grandes orientations du projet

Monsieur VIGUE, responsable du service urbanisme a indiqué que le projet répond à trois grandes problématiques :

- La gestion des flux ;
- La valorisation de la place du Jura ;
- Le manque de lisibilité du centre ancien.

Il a ensuite présenté les trois grands invariants du projet à travers différentes cartographies (présentation en annexe) :

- L'arrivée du futur Bus à Haut Niveau de Service départemental ;
- Le dévoiement de l'avenue de la Poste ;
- La sanctuarisation du parc des Cèdres.

L'enjeu principal du projet est la création d'un espace de vie attractif, favorisant les cheminements piétons afin de répondre à trois objectifs principaux :

- Redynamiser l'activité commerciale ;
- Offrir des équipements et des services adaptés ;
- Maintenir et renforcer l'offre de stationnement.



Monsieur DUNAND a souligné que certaines orientations du projet découlent directement de la prise en compte des craintes et attentes exprimées en 2012-13, lors de la présentation du premier projet d'aménagement, notamment à travers :

- La préservation de l'intégrité du Parc des Cèdres, dont il avait été question de rogner le talus ;
- La diminution du nombre de logements prévus par rapport aux 200 annoncés dans le précédent projet (même si la création de logements demeure néanmoins indispensable à l'équilibre financier du projet) ;
- L'opposition à la volonté départementale de transformer les ronds-points de la gare et du patio en carrefours à feux et de créer un arrêt provisoire rue Reverchon dans le cadre de l'arrivée du BHNS.

Monsieur DUNAND a également souligné l'importance de penser le projet Cœur de ville, non pas en autonomie mais bien en réseau avec le reste de la ville et notamment du centre-ville ancien. Il a conclu sur la nécessité d'anticiper les besoins futurs liés notamment à l'accroissement de la population malgré le risque politique que le portage d'un projet d'envergure peut représenter sur une mandature.



Echanges avec la salle

Etaient représentés parmi les participants divers profils : une nouvelle habitante, un potentiel futur habitant, des commerçants, des habitants de la rue des Terreaux, de la rue de Genève, du Patio, mais aussi des Hauts de Gex.

A travers les différentes interventions des participants, la démarche engagée avec le projet cœur de ville a été jugée favorablement. Un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de dynamiser et d'animer le centre-ville ainsi que sur l'attractivité potentielle de Gex.

Plusieurs participants ont également salué la démarche de concertation et certains ont soulevé la nécessité d'impliquer le plus d'habitants possible en communiquant plus largement et notamment auprès des jeunes.



Plusieurs participants ont en revanche fait valoir leur difficulté à se projeter et à se figurer concrètement les aménagements proposés.

*« Je suis d'accord sur le fait qu'on a besoin d'une place, mais je ne vois pas bien le projet »
« Quand est-ce qu'on pourra voir un projet maqueté en 3D ? Ça aiderait à mieux visualiser ».*

Les échanges se sont structurés autour de plusieurs thématiques :

L'articulation du projet avec le centre ancien :

De nombreux participants se sont inquiétés du sort du vieux centre-ville et de l'intégration des commerces existants dans le nouveau projet.

Un participant a en particulier soulevé la question du manque de visibilité de certains commerces existants et des problèmes d'accessibilité notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), qui pourraient devenir discriminants vis-à-vis des nouveaux commerces.

« Attention au différentiel entre les nouveaux commerces et les anciens commerces ».

Le centre-ville ancien a été considéré à plusieurs reprises comme présentant certains handicaps mais avant tout comme ayant un charme à préserver et à valoriser.

« Le vieux centre-ville est un atout »

Le stationnement :

Il a été rappelé qu'à l'heure actuelle le parking est déjà complet sur certaines plages horaires, et que les capacités d'accueil devront nécessairement augmenter avec le projet.

Un participant a fait valoir qu'avec l'arrivée du BHNS, les frontaliers vont souhaiter stationner à proximité de l'arrêt pendant la journée et qu'il faudra en conséquence préserver des stationnements dédiés aux commerces.

Plusieurs interventions ont remis en cause la localisation de l'arrivée du BHNS et du Parking Relais (P+R) qui lui est rattaché, indiquant qu'il aurait été plus pertinent de les implanter à proximité de l'ancienne gare.

« Je suis assez satisfait des grandes orientations mais je pense qu'un BHNS n'a rien à faire en centre-ville, il faudrait qu'il arrive près de l'ancienne gare ».

Un participant a relevé que la sanctuarisation du Parc des Cèdres empêche de créer des parkings en contrebas de la route, privant le projet d'une alternative sur la question du stationnement.

Le recours à la concession a été mentionné à deux reprises, une participante jugeant souhaitable de l'éviter, un autre y voyant l'opportunité de financer et de réaliser un parking sur le parc des cèdres.

Une participante a suggéré de créer des emplacements gratuits les premières minutes pour assurer un meilleur « *turn-over* ».

La circulation routière :

Une participante a relevé que le projet allait forcément impliquer la densification de la circulation (arrivée de nouveaux habitants + bus) et posé la question d'un éventuel contournement routier du centre-ville.



Une autre participante a évoqué le manque de sécurité en traversée de l'avenue de la Poste et insisté sur la nécessité de la sécuriser pour les nouveaux usagers, en particuliers si des jeunes et des enfants sont amenés à fréquenter le périmètre.

L'animation du cœur de ville (équipements, services et commerces) :

Le projet a été perçu comme une opportunité de palier à différentes lacunes avec notamment :

- Une maison de la santé (dont l'arrivée est encadrée par le contrat local de santé)
- Une maison de retraite ou un équipement sur le modèle du foyer des Saints Anges
- Une maison de la presse et/ou une librairie
- Des lieux de restauration, notamment avec terrasse

Deux participants ont toutefois témoigné de la richesse de l'offre culturelle existante à Gex (bibliothèque, cinéma du Patio, MJC) qui souffre avant tout d'éparpillement et d'un déficit de notoriété.

« (En tant que journaliste), j'ai du mal à couvrir toutes les activités culturelles proposées »

Un participant a relevé l'importance de travailler sur les cheminements piétons de manière à ce que ces derniers ne s'effectuent pas entre deux murs aveugles mais dans des artères commerçantes.

Deux participantes ont fait valoir que tel quel, le centre-ville de Gex n'est pas attractif pour les touristes, en dépit de son potentiel.

« Aujourd'hui les touristes passent seulement, ce serait bien qu'ils restent ».

La vue :

Deux interventions ont évoqué la question de la vue, une participante insistant sur l'intégration paysagère du nouveau Cœur de ville, tandis qu'un participant a suggéré qu'un établissement installé sur la zone d'action du bas capitalise la vue sur le Parc.

Le périmètre de réflexion :

Plusieurs interventions ont mis en cause le périmètre de réflexion présenté par l'équipe projet et ont proposé de le revoir soit de manière à se laisser plus d'amplitude dans la réflexion, soit de manière à intégrer le bâtiment des télécoms ou encore la bibliothèque dont une participante a proposé qu'elle soit transférée dans le nouveau centre-ville, libérant un terrain pour une éventuelle opération foncière.

« Les problématiques pourraient trouver des solutions en dehors du périmètre retenu ».

Au fil des interventions, plusieurs demandes de précisions ont émergé. Elles ont porté sur :

- Le nombre de logements nécessaires pour atteindre l'équilibre financier ;
- La gestion du stationnement pendant les travaux, le nombre de places prévues, la possibilité d'acheter des places à l'année. ;
- La gestion du carrefour avenue de la Gare / avenue de la Poste suite au dévoiement ainsi que du dénivelé de cette dernière ;
- L'itinéraire exact du BHNS (terminus, desserte et connexion au réseau existant) ;
- Le statut et le potentiel du bâtiment des Télécoms et de la Poste ;
- La préservation de cônes de vue.



Monsieur DUNAND et la maire adjointe ont apporté certaines précisions sur les thèmes suivants :

BHNS :

La ville a beaucoup fait évoluer l'avant-projet proposé par le département notamment de manière à préserver l'aspect paysager des croisements routiers et à maintenir la circulation à double-sens sur la rue Reverchon pour préserver la desserte des commerces.

D'autre part l'appellation « terminus » ne signifie pas que le BHNS s'arrête là, c'est un terme technique qui signifie que c'est à cet arrêt qu'aura lieu la régulation du trafic.

Avec l'arrivée du BHNS, l'actuelle ligne F n'est pas supprimée, elle devient une ligne de cabotage par opposition au bus express qui marquera moins d'arrêts.

Sur la question de l'arrivée du BHNS, monsieur DUNAND a affirmé avoir fait de l'arrivée du bus express sur la place du Jura une condition à la réalisation du projet Cœur de ville, estimant qu'il fallait absolument que les commerces implantés sur le périmètre puissent bénéficier du flux de voyageurs en transit, ce qui ne serait pas le cas avec une implantation près de l'ancienne gare comme préconisé par certains.

Dévoisement :

La gestion du dévoiement est délicate en raison de plusieurs facteurs : le dénivelé de l'avenue de la Poste est de 9%, l'artère accueille entre 10 et 15 000 véhicules/jours dont des poids lourds, et doit qui plus est rester en capacité d'accueillir des convois exceptionnels. Une réflexion doit s'engager sur les aménagements de nature à faciliter les traversées piétonnes, sécuriser les liaisons cyclables et aboutir à une « mobilité apaisée ». La limitation de la circulation à 30km/h est envisagée.

Stationnement :

La capacité de stationnement actuelle sera maintenue et renforcée avec le projet, à hauteur de 150 places de P+R ainsi que la création de celles répondant aux besoins des nouveaux arrivants (aussi bien commerçants qu'habitants) en aérien et en souterrain.



Travaux :

Les travaux seront « phasés », c'est-à-dire réalisés par tranche, et la capacité de stationnement actuelle sera maintenue tout le long des travaux, même si les emplacements seront déplacés.

Logements :

Quel que soit le nombre de logements retenu, 25% seront des logements sociaux conformément à la loi. La préoccupation de la mixité se traduira aussi par un effort de prise en compte des nombreuses demandes adressées à la mairie de la part de personnes âgées désireuses de résider dans le centre-ville en toute autonomie. L'ouverture de la crèche dans le foyer des Saints Anges s'inscrit dans cette volonté de favoriser la mixité intergénérationnelle.

Le bâtiment France Télécoms et La Poste :

Le bâtiment n'entre pas dans le périmètre de compétence de la ville mais des discussions vont être entamées avec les propriétaires pour évoquer les modalités d'intégration du bâtiment dans le projet élaboré en concertation avec les habitants.

L'articulation du centre ancien avec le projet :

Monsieur DUNAND a confirmé qu'elle était l'une des priorités d'un projet conçu comme inclusif. Il a rappelé qu'un effort de valorisation du centre ancien est en cours avec l'élaboration d'un « parcours historique » sous la responsabilité de M.VENARRE, adjoint à la Communication.



Glossaire :

P+R : Abréviation pour « Parking-relais », soit une zone de stationnement destinée à accueillir les véhicules particuliers des usagers du BHNS jusqu'à leur retour.

Dévoiemment : détournement, déviation d'une voie routière.